



# PDAC



# INFO



## Bulletin d'information du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale

LA BOURSE AGRICOLE N°25 JUILLET - AOÛT 2022

# La stratégie de la mise en œuvre des Zones Agricoles Protégées s'intensifie à travers le pays



La République du Congo expérimente depuis 2021 la stratégie de la mise en œuvre des Zones Agricoles Protégées (ZAP). L'objectif du Gouvernement est d'implanter 100 ZAP d'ici à 2026, comme annoncé par le Chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso, dans l'un de ses discours à la nation devant la représentation nationale. **P. 3**

## ÉDITORIAL

### Le congolais nourrit le congolais : face à la crise alimentaire

Comme tous les pays d'Afrique Subsaharienne, la République du Congo subit de plein fouet la crise alimentaire qui sévit dans le monde. Cette crise peut se transformer en catastrophe alimentaire, si l'on n'y prend garde. Pour cause, une dépendance presque séculaire aux importations des produits alimentaires et aux intrants agricoles et une agriculture peu intensive et moins productive. Dans les marchés, les prix des denrées alimentaires de première nécessité ont doublé, voire triplé, le panier de la ménagère s'est vidé. La peur de cette crise pousse les organismes de développement à s'engager dans des programmes d'appui à la résilience. Pour cela, les dirigeants africains ont appelé à une vingtième reconstitution des ressources de l'Association Internationale de Développement de la Banque mon-

diale (IDA-20), au Sommet d'Abidjan, en Côte d'Ivoire, en juillet 2021. Ils ont aussi plaidé, le 7 juillet 2021, à Dakar, au Sénégal, en faveur d'un démarrage rapide de IDA-20, axé sur une reprise économique et une résilience pour l'Afrique. Au cours de ces échanges, les dirigeants du continent ont abordé les questions aussi diverses que la transformation économique, l'agriculture, l'élevage et la sécurité alimentaire, le capital humain, les innovations numériques et technologiques, la transition énergétique... En effet, le Congo et les autres pays africains sont durement touchés par des crises mondiales à répétition : les changements climatiques, la pandémie de COVID-19, l'insécurité alimentaire et, plus récemment, la guerre en Ukraine. L'IDA est l'une des principales sources de financement de la lutte contre l'extrême pauvreté dans les pays

les plus pauvres. L'Afrique est son principal bénéficiaire, avec 39 pays éligibles. Si les systèmes financiers internationaux développent des programmes agricoles, les Etats quant à eux conçoivent des plans d'urgence. C'est le cas de la République du Congo qui a récemment adopté son plan de résilience. En célébrant le 62<sup>e</sup> anniversaire de notre indépendance, nous devrions penser à mieux assurer le financement de l'agriculture congolaise, la recherche agricole, la production semencière, la sécurité sanitaire des aliments, la formation professionnelle et supérieure agricole, la construction des infrastructures rurales... Si cela est fait de manière soutenue et sur la durée, nul doute, le congolais parviendra à nourrir le congolais □

*Isidore Ondoki,  
Coordonnateur National du PDAC*

**Une extension du PDAC pour consolider les acquis**



**PAGE 2**

**Le parc national de machines agricoles renforcé par le fonds à coûts partagés du PDAC**



**PAGE 5**

**SUIVEZ RADIO RURALE:  
ENYELLÉ SUR 98.5 FM  
BRAZZAVILLE SUR 100.7 FM  
OWANDO SUR 100.5  
ETOUMBI SUR 94.9  
LOUTETE SUR 89.3**



## Une extension du PDAC pour consolider les acquis



*Des machines agricoles acquises sur financements du PDAC*

**E**n juin 2022, le PDAC a bénéficié d'une extension de sa date de clôture désormais fixée au 31 décembre 2023, suite à une demande du Gouvernement de la République du Congo, après que le comité de pilotage du PDAC réuni à Brazzaville, le 21 décembre 2021, l'ait clairement exprimé. M. Ferdinand Sosthène Likouka, Président dudit comité, avait alors souhaité que le Gouvernement obtienne cette extension afin de consolider les résultats du projet et commencer à réfléchir sur un nouvel engagement de la Banque mondiale dans le secteur agricole. Après deux missions de supervision, en janvier-février et en mai-juin 2022, les avancées du PDAC sur le pan opérationnel et la gestion financière ont été jugées globalement satisfaisantes, alors que le projet disposait encore d'environ 30% de ses ressources. L'extension était plus qu'opportune. Un plan d'action de la période d'extension a été mis en place, pour compter du 1<sup>er</sup> août 2022.

Les principales activités de la période d'extension sont le financement des plans d'affaires, notamment ceux dits de consolidation, issus de la campagne de financement 2021-2022 et qui concernent la mécanisation agricole, la transformation, la commercialisation et le transport des produits agricoles.

La période d'extension permettra aussi de financer, en nature, 609 plans d'affaires de résilience, de finaliser les activités prévues par la convention avec l'Institut Interna-

production de Dihessé, d'Inoni-Falaises et d'Etsouali, l'appui aux zones agricoles protégées (ZAP)... Le projet continuera à assurer la formation des bénéficiaires en



*Semoir à grains d'un bénéficiaire du fonds à coûts partagés*

tional de l'Agriculture Tropicale (IITA), de poursuivre la réhabilitation et l'entretien des routes de desserte agricole, les travaux d'électrification des bassins de

vue de pérenniser leurs activités et finalisera les travaux de construction du centre agropastoral de Bikondolo à Tchaiamba Nzassi (Pointe-Noire) □

## PDAC INFO

**Directeur de publication:** Isidore Ondoki

**Rédactrice en chef:** Carine Elodie Ndamba

**Collaboration rédactionnelle:** Luce Laura Mabilia,

Ella Bamona, Rajea Okombi Mbandza, Mavie Motandi Koko, Aurele Nzoutou Loubelo, Rovie Orcia Mbougou,

Deborah Cecilia Lepondo

**Adresse:** Boulevard Denis Sassou N'Guesso, Mpila Brazzaville

**Téléphone:** 00242 06 858 88 88

**E-mail:** pdacmaep@gmail.com

**Site internet:** www.pdacmaep.cg

# La stratégie de la mise en œuvre des Zones Agricoles Protégées s'intensifie



*Un champs de maïs/DR*



*Les producteurs de maïs/DR*



*Le Ministre Paul Valentin Ngobo s'entretenant avec les agriculteurs/ DR*

La République du Congo expérimente depuis 2021 la stratégie de la mise en œuvre des zones agricoles protégées (ZAP). L'objectif du Gouvernement est d'implanter 100 ZAP d'ici à 2026, comme annoncé par le Chef de l'Etat Denis Sassou N'Guesso, dans l'un de ses discours à la nation devant la représentation nationale. Cette ambition concourt à la lutte contre le chômage, la pauvreté, l'urbanisation non maîtrisée, la désarticulation du territoire national, l'insécurité alimentaire, à la sécurisation des terres agricoles et la réduction du déficit du commerce extérieur. Une ambition traduite en acte par le Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Paul Valentin Ngobo. A ce jour, neuf ZAP ont été implantées dans plusieurs localités de la République du Congo, à savoir Boudouhou, dans le district de Mayéyé, département de la Lékoumou, Malolo dans le district de Louvakou, département du Niari, Mayoumina, dans le district de Loudima, département de la Bouenza, La Louila, dans le district de Mindouli et Inguo, dans le district d'Ignié,

département du Pool, Etsouali et Ngo Kouraté, dans le district de Ngo, département des Plateaux, Songo, dans le district d'Owando dont l'ouverture a eu lieu le 3 septembre 2022 ainsi que celle de Ngoko, département de la Cuvette. L'ouverture des nouvelles ZAP est imminente pour augmenter l'offre des produits agropastoraux et halieutiques. Le contenu de ces espaces d'expression agricole est constitué essentiellement du maïs et du soja, deux intrants qui concourent à la fabrication de l'aliment de bétail dont l'offre est inférieure à la demande nationale. Ce qui constitue un frein pour le développement des activités pastorales et halieutiques au Congo. Une situation qui ne permettra pas au pays de réduire les importations des produits alimentaires focalisées sur les produits d'origine animale. Pour remédier à ce déficit de l'aliment de bétail, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche met un accent particulier sur les cultures céréalières. En dehors du maïs et du soja, les ZAP produisent aussi du manioc, aliment de base des congolais. L'intensification

de cette culture permettra au Gouvernement de contribuer à la production de la farine panifiable. Cela sera une réponse judicieuse à l'augmentation vertigineuse du prix de la farine de blé sur le marché international. Une situation due en grande partie au conflit russo-ukrainien. Des tonnes de maïs ont été déjà récoltées à Mayoumina, Etsouali, Ngo Kouraté, Oyendzé. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche n'est pas resté en marge de cette compétition agricole nationale. Il dispose d'un champ de 400 hectares de maïs à Ngo Kouraté qui est arrivé à maturité. Ce champ tout comme la ZAP de Ngo Kouraté et celle d'Etsouali ont été visités récemment par le Président de la République Denis Sassou N'Guesso. Ce dernier a encouragé les acteurs agricoles à persévérer dans le travail car l'argent issu de la vente des produits agricoles appartient aux producteurs et ne sera pas reversé à l'Etat. Cette stratégie qui commence à porter ses fruits devrait être soutenue par les partenaires au développement afin de ne pas rompre la dynamique ainsi enclenchée □

# Les plateformes de dialogue public privé se réunissent à Brazzaville



Vue des participants à la réunion de remobilisation des plateformes de dialogue public privé

Près d'une année après leur lancement officiel, le 29 septembre 2021, par M. Paul Valentin Ngobo, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, en présence de certains autres membres du Gouvernement, les 9 plateformes de dialogue public privé mises en place à Ouesso, Ngo, Djambala, Brazzaville, Dolisie et Pointe-Noire, se sont réunies à Brazzaville, à l'Unité Nationale de Coordination du PDAC. Tenue le 28 juin 2022, cette réunion

a permis de rappeler aux uns et aux autres le rôle attendu dans le cadre des relations entre les acteurs agropastoraux et halieutiques et les administrations. Dans cette optique, le PDAC, appuyé par un consultant national, avait mis en place, en 2020, des plateformes de manioc, de maraîchage, de banane, d'aviculture et de cacao. Cette réunion a permis aussi de faire le point des activités menées jusque-là par les plateformes. Cela leur a donné l'occasion de présenter leurs besoins et d'échanger

sur une feuille de route avec comme principales activités la remobilisation de chaque plateforme, le renouvellement des organes de direction, voire l'actualisation des documents fondamentaux (statuts et règlements intérieurs) et des programmes d'activités. Il reste que le lien devrait être créé entre ces plateformes et le Secrétariat Permanent du Dialogue Public Privé pour leur meilleur positionnement et leur reconnaissance au niveau national □

## Pensée du mois de juillet 2022

« *J'aime marcher sous la pluie, car personne ne peut voir mes larmes* ».

[ **Chaplin** ]

ancien sénateur des USA

## Le parc national de machines agricoles renforcé par le fonds à coûts partagés du PDAC



La révolution agricole prônée par Son Excellence Denis Sassou N'Guesso passe inéluctablement par la mécanisation de l'agriculture. Cela est une condition sine qua non qui permettra aux acteurs agricoles d'accroître leurs rendements. Autrement, les congolais resteraient à ne cultiver que 0,25 hectares au maximum, sèmeraient et moissonneraient manuellement et continueraient à faire une transformation rudimentaire des produits agricoles. En effet, de plus en plus, on devrait à avoir à cultiver des espaces plus importants et trouver des solutions en vue d'améliorer les rendements. Sans être une fin en soi, la machine agricole devrait participer en grande partie à

enclencher cette révolution agricole. Le PDAC, instrument d'intervention du Gouvernement auprès des agriculteurs, a financé, dans le cadre des plans d'affaires de consolidation, 54 bénéficiaires dont 29 plans d'affaires de mécanisation, validés en janvier 2022, après une campagne qui a débuté en juillet 2021, soit un engagement financier de plus d'un milliard de FCFA. Ces financements permettront d'acquérir principalement des tracteurs et accessoires dans les districts d'Okoyo, d'Ignié, de Dolisie et autres. Désormais, dans certaines contrées, les difficultés de location de tracteurs vont sensiblement diminuer. Les acteurs agricoles qui devaient attendre plusieurs semaines ou plusieurs mois pour accéder aux

services des tractoristes sont plus ou moins soulagés. En effet, la rareté des tracteurs perturbe les activités des agriculteurs. A travers ces financements, le PDAC promeut le service à l'agriculture qui représente une chaîne de valeur importante pour la réussite de la révolution agricole. Ces tracteurs qui s'ajoutent à ceux acquis par les premiers bénéficiaires du fonds à coûts partagés et surtout à ceux acquis récemment par le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, vont, à coup sûr, participer au renforcement de la dynamique de développement agricole en cours dans notre pays grâce aux interventions de l'État et de ses partenaires au développement □

### Pensée du mois d'août 2022

« Il faut savoir naviguer sous des vents contraires et tirer une bordée jusqu'à ce que l'on rencontre un vent favorable ».

[ Fortune de Felice, 1778 ]

# La circulation sur la Ndeko à nouveau facilitée

La voie d'eau de la Ndeko et les canaux de Boueni, Sengolo, Hyppo et Mbandza ont été réhabilités entre 2021 et 2022, par une ONG, en haute intensité de main d'œuvre (HIMO). Cela a créé un grand soulagement des populations riveraines en proie à d'énormes difficultés de déplacement et de transport des marchandises. En effet, la Ndeko et ses voies environnantes n'étant plus entretenues depuis quelques années, étaient fermées à la navigation, partant aux activités de pêche et de transport des marchandises. Cela a occasionné la fermeture des marchés forains et donc la baisse de l'activité économique. Pour soulager les populations et surtout les pêcheurs, le PDAC a lancé un appel à manifestation d'intérêt pour la réhabilitation de la Ndeko et des canaux environnants. L'ONG AINACOREZH, spécialisée dans l'assainissement des voies d'eau, a été recrutée et a réalisé, pendant près d'une année, les travaux d'ouverture et d'assainissement. Suivant les prescriptions du plan de gestion environnementale et sociale de cette activité, l'ONG AINACOREZH a recruté plus de 60 jeunes comme main d'œuvre locale pour réaliser les travaux. Ces jeunes ont été formés et sensibilisés sur l'assainissement des cours d'eau et ont eu un revenu régulier pendant la durée des travaux. Les travaux d'entretien ont été régulièrement contrôlés et surveillés par les services de l'Etat, notamment la direction départementale de la pêche et de l'aquaculture et la direction départementale de la navigation fluviale de la Cuvette. Ce qui a permis à l'ONG AINACOREZH de respecter le cahier de charges prescrit par le PDAC. La circulation des personnes et des marchandises est désormais facilitée. Les poissons ayant repris à se reproduire normalement, cela a aussi permis la reprise des activités de pêche. Désormais, le Molengué (vin de palme), spécialité de la zone du Canal Hyppo peut se vendre au marché et à bon prix, le Mbessé de Bohoulou, la tortue et le Mongoussou de Mbandza, le poisson Chat de Makénégué et le Ngoki de Bokoulé sont disponibles dans les marchés forains, les revenus des pêcheurs s'améliorent □



Canal de Mbandza



Canal Hyppo Lebela



Rivière la Ndeko sur 102 km

## Le PDAC à Okoyo, à Kingoué et Londelakayes

**A** Okoyo, dans le département de la Cuvette-Ouest, 5 plans d'affaires ont été financés dont 3 de manioc, 1 de pisciculture et 1 d'élevage de porcs, pour un montant total de 65 137 083 FCFA. A Kingoué, dans le département de la Bouenza, 5 plans d'affaires dont 1 de pisciculture, 2 d'élevage bovins, 1 d'élevage porcin et 1 de production de maïs, ont été financés, pour un montant total de 64 831 407 FCFA. A Londelakayes, dans le département du Niari, 6 plans d'affaires dont 2 de manioc, 3 de haricot et 1 d'élevage ovin ont été financés, pour un montant total de 75 236 367 FCFA. La mise en œuvre des plans d'affaires dans ces districts a mobilisé plusieurs personnes, hommes, femmes, jeunes et vieux, autour des projets communs de production agricole et d'élevage, permettant à chaque membre de s'investir dans les activités courantes du groupement, renforçant ainsi le sentiment d'appartenance à la communauté et à la nation. Les revenus issus de ces activités permettent aux membres des groupements d'améliorer leurs conditions de vie et d'avoir accès aux services sociaux de base. Par ailleurs, les groupes



*Un groupement de production du haricot dans le département de la Bouenza*

de producteurs font appel à la main d'œuvre externe pour certaines opérations culturales; ce qui permet de donner du travail aux jeunes et aux femmes qui ont des revenus réguliers qui peuvent leur permettre d'investir dans leurs propres activités agricoles, d'acquérir le matériel aratoire, d'exercer un com-

merce et autres, prolongeant ainsi l'impact des financements du PDAC. Sans doute, les apais financiers du PDAC apportent un équilibre financier dans les villes et villages concernés, grâce à l'amélioration des revenus, la sédentarisation des jeunes et l'exode urbain à Okoyo, Kingoué et Londelakayes □

## AGRI STOCK EXCHANGE : LE GOMBO

Agri Stock Exchange a sélectionné en juillet et août 2022, le gombo.

Cette culture est beaucoup consommée par les congolais grâce à ses éléments nutritifs. Le PDAC n'a pas financé un plan d'affaires spécifique du gombo. Néanmoins, les plans d'affaires de maraîchage intègrent cette culture.

Les coûts de vente du gombo sur le marché se présentent comme suit, en juillet et août 2022 :

Localité	Poids	Prix	Prix moyen
	(KG)	(FCFA)	(FCFA)
Brazzaville	1	500	800
Ngabé	1	750	
Ignié	1	750	
Boko	1	350	
Pointe-Noire	1	400	
Kinkala	1	800	
Nkayi	1	650	
Ouessou	1	1500	
Impfondo	1	800	
Oyo	1	1000	
Ngo	1	750	
Ewo	1	1100	

A noter qu'au cours de la période concernée, le kilogramme du gombo le plus cher était à Ouesso (1500 FCFA), tandis que le kilogramme le moins cher était à Boko (350 FCFA).

